

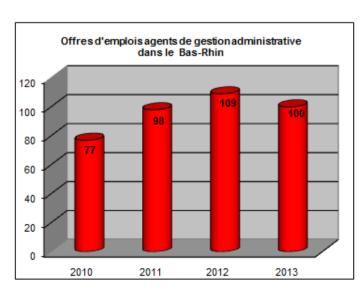
AGENT DE GESTION ADMINISTRATIVE

L'agent de gestion administrative recueille et traite les informations nécessaires au fonctionnement administratif du service ou de la collectivité.

Il suit les dossiers administratifs.



Cadre statutaire: Catégorie: C Filière: Administrative Cadre d'emploi: Adjoints administratifs



1321 agents statutaires et 241 agents non titulaires concernant les adjoints administratifs des collectivités territoriales affiliées au Centre de Gestion

L'accès à l'emploi

Service concours / emploi / recrutement:

Pour toute question liée :

- à l'emploi : gpec@cdg67.fr
- aux concours : concours @cdg67.fr

Les compétences requises

Techniques professionnelles

Techniques de secrétariat

- Mettre en forme et présenter des dossiers
- dactylographie, écriture abrégée, prise de notes
- Logiciels de bureautique
- Trier, photocopier et assembler des documents
- Vérifier la conformité des procédures administratives
- Préparer les documents de suivi des décisions administratives
- Règles de base d'orthographe, de syntaxe et de grammaire

Techniques de recherche documentaire

- Diffuser des informations ou des documents par voie d'affichage ou au sein des services
- Rechercher, sélectionner et synthétiser des documents
- Techniques de capitalisation et de classement de documents
- Rechercher des informations, notamment réglementaires
- Effectuer le classement ordonné des documents



Les qualités requises

- Capacité d'analyse et de synthèse,
- Sens de l'organisation
- Qualités relationnelles
- Disponibilité
- Sens du service public
- Autonomie
- Initiative

Les activités principales

- Suivi et mise en forme des dossiers administratifs
- Exécution et suivi des procédures et décisions administratives
- Réalisation de travaux bureautiques

Relations fonctionnelles et hiérarchiques

Selon la structure, il peut être rattaché au DGS ou au responsable de service

Références juridiques :

- Loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux



Fax: 03 88 10 34 60 - Courriel: cdg67@cdg67.fr - http://www.cdg67.fr Fiche métier élaborée en 01/2014